COMPTE RENDU DU CTL DU 19 AVRIL 2022

Un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 19 avril 2022 après-midi en seconde convocation suite à boycott de la séance initiale prévue le 5 avril.
En effet, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques ont tenu à protester contre la limitation de la durée de cette instance à la seule demi-journée, soit une temporalité très insuffisante ne permettant pas de traiter exhaustivement l'ensemble des sujets prévus à l'ordre du jour.
Toutefois, le Directeur départemental persiste et a maintenu cette instance avec le même ordre du jour sur la seule après-midi !
La séance débute par la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales représentatives. Celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe) évoque en premier lieu cette attitude du DDFiP qui ne permet en aucun cas l'exercice d'un véritable « dialogue social » qu'il est censé favoriser.
En réponse, le DDFiP indique que les instances se dérouleront sur la journée uniquement si le nombre de sujets traités l'exige : pour ce CTL, la Direction a estimé qu'une demi-journée était suffisante.
Or, il s'avérera que cela ne sera pas possible et que l'ensemble des sujets pourtant inscrits à l'ordre du jour ne pourront être évoqués en séance…
Sur la déshérence de l'accueil du public, quelques banalités et éléments de langage sont ensuite répétés, comme à l'accoutumée : 51 % des usagers optent pour la télédéclaration (comment font donc les quelque 49 % de déclarant(e)s « papier » ?), 82 % des usagers se déclarent satisfait(e)s de la DGFiP selon des « enquêtes » ou « baromètres », 93 % des particuliers et 94 % des professionnels.
Rappelons qu'un des biais principaux de ces « enquêtes », dénoncés notamment par la Défenseure des droits est justement le fait que seul(e)s celles et ceux qui ont réussi à se connecter et/ou à réaliser la démarche auprès de nos services participent au panel…
Éloge également de la déclaration automatique qui découragerait les usagers de solliciter nos services alors toutefois que celle-ci génère de nombreux contentieux...
Réponse technocratique donc à des problématiques ressenties pourtant de plus en plus douloureusement par les usagers et les agent(e)s des Finances Publiques.

La session débute par l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, à savoir les « ponts naturels » pour l'année 2022. Le calendrier offre selon la Direction 3 possibilités : les vendredis 27 mai et 15 juillet ainsi que le lundi 31 octobre.
Rappelons que Solidaires Finances Publiques est par principe opposé à ce dispositif puisqu'il n'appartient pas à l'Administration de déterminer les jours de congé « imposés » aux agent(e)s. Nous revendiquons, à ces 3 dates, la fermeture au public de l'ensemble des postes et services du département et le libre choix laissé aux agent(e)s de venir ou non travailler.
Cette possibilité n'a pas été offerte dans le questionnaire que les chef(fe)s de service ont fait remplir aux agent(e)s puisque le choix se limitait à 3 « ponts naturels », le choix de 2 jours seulement parmi

les dates proposées ou aucun « pont naturel ».
Sur les 467 agent(e)s ayant répondu (pour un total de 497), 35,81 % se sont exprimé(e)s pour les 3 « ponts naturels ».
Pourtant, la Direction propose de n'adopter que 2 « ponts naturels », soit les 27 mai et 15 juillet.
Étrange conception de la démocratie : pourquoi demander leur avis aux agent(e)s si leur souhait n'est ensuite pas retenu ?
Les élu(e)s Solidaires Finances Publiques ont dénoncé cette situation dans la déclaration liminaire et demandent, en séance, que le choix majoritaire des agent(e)s soit respecté.
S'ensuivent d'intenses cogitations de la Direction qui prétend que, certes près de 36 % des agent(e)s sont favorables à 3 « ponts naturels » mais que 64 %, moins les agent(e)s contre les « ponts naturels », soit 1,81 %, se prononcent pour seulement 2 jours…
Certes, mais la majorité relative s'étant portée sur ce choix, il conviendrait a minima de le suivre…
Nous insistons donc (très) lourdement pour que le vote porte sur cette option et exclusivement celle-ci.
La proposition de 3 « ponts naturels » les 27 mai, 15 juillet et 31 octobre 2022 est donc soumise à vote des élu(e)s en CTL : 5 « pour », Solidaires Finances Publiques et FO, abstention de la CGT.

Est ensuite évoqué en séance le projet de réorganisation au SIP de Narbonne. En effet, la situation actuelle n'étant pas satisfaisante, le chef de service a souhaité définir une nouvelle organisation.
Nous souhaitons connaître les motifs ayant conduit à cette décision : c'est pourquoi, lors de la première convocation, nous avions demandé, dans notre déclaration préalable de boycott, qu'un chiffrage précis soit fourni permettant d'évaluer la pertinence de cette réorganisation.
En guise de chiffrage, la Direction n'a fourni qu'un pauvre organigramme...
La question est donc de nouveau abordée en séance : pour quels motifs a-t-il été décidé d'un tel bouleversement ?
Monsieur Maynau, chef du service présent en CTL, indique qu'il s'agit de « mieux fonctionner »…
Certes, nous partageons également la volonté d'améliorer le fonctionnement de nos postes et services mais encore…
Il est également indiqué que la réorganisation n'est pas due à une augmentation des charges de travail, qu'il est question d'une « adaptation du mode de fonctionnement », plus « fluide » car actuellement pas assez « réactif »...
Il s'agit également de passer d'une répartition par portefeuille géographique à mission assiette / usagers pour, bien entendu, répondre « aux souhaits des agent(e)s et des usagers ».
Pour ce faire, quoi de mieux que de créer un « front » et un « back-office » (il y avait longtemps!)
Pour avoir davantage de précisions, il nous faut donc relire la documentation (pauvre) fournie aux élu(e)s pour ce CTL : « gagner en efficacité », « plus grande mutualisation des méthodes de travail », « recherche de nouvelle cohérence », « rôle et position managériale du cadre A renforcés », « mobilité des effectifs au sein des équipes », « souplesse dans la répartition fonctionnelle des tâches » et autres éléments de langage tirés manifestement des plus mauvais manuels de management disponibles sur le marché.
En ce qui concerne la « mutualisation des méthodes de travail », nous ne voyons pas en quoi il est nécessaire de réorganiser entièrement un service : il nous apparaît qu'il s'agit plutôt d'une prérogative ultime et éminente du chef de service...

Ajoutons à cela que la présentation de ce projet a été faite en visioconférence alors que les agent(e)s du site étaient présent(e)s à leur poste de travail et que, manifestement, ces mêmes agent(e)s ont été mis(es) devant le fait accompli…
Nous demandons alors à monsieur Maynau si les agent(e)s ont été associé(e)s au processus de détermination de la nouvelle organisation : oui bien sûr, étroitement puisque un projet 1 a été élaboré, puis un projet 2 par les seul(e)s agent(e)s et enfin, un projet 3, définitif celui-là, tenant compte bien évidemment des remarques pertinentes des agent(e)s et soumis au vote ce jour.
Alléché(e)s par cette « coconstruction » peu commune dans nos postes et services, nous comparons donc les projets 1 et 3 : surprise, ils sont quasi-identiques, seules 2 lignes ayant été modifiées…
Pour la « coconstruction » donc, on repassera.
Au final, un projet technocratique hors-sol, une usine à gaz ne répondant à aucun besoin, ni des usagers, ni des agent(e)s.
Pire même, la date de mise en place effective proposée est le 13 juin 2022 soit le jour suivant la fin de la campagne impôt sur le revenu, alors même que les agent(e)s seront absorbé(e)s par la saisie des déclarations de revenu.
Pourquoi ne pas attendre la rentrée de septembre, avec de surcroît le résultat des mouvements de mutation ?
Ou le mois d'août, comme les agent(e)s l'ont proposé en vain ?
La question posée a été sans réponse autre que des considérations déconnectées de la réalité.
Pour ce qui concerne le vote, Solidaires Finances Publiques se prononce « contre » du fait de l'absence d'association des agent(e)s et d'une date d'effet inadaptée, FO et la CGT s'abstiennent.

La campagne relative à l'impôt sur le revenu de l'année 2022 est alors abordée. Quelques nouveautés sont évoquées, notamment le fait d'inviter les déclarant(e)s ayant un ou plusieurs enfants au collège ou au lycée éligibles à une bourse à la solliciter en fonction des revenus déclarés.
Mais seules les déclarations dématérialisées seront concernées par le dispositif…
De plus en plus de fraudes liées aux primo-déclarant(e)s étant constatées, il est par ailleurs demandé une attention particulière aux services sur le sujet.
Mais comment participer à ce dispositif sans moyens techniques et humains suffisants ?
Car les SIP ont été saignés de leurs effectifs depuis maintenant des années.
Or, il leur est imposé de participer en 2022 à l'assistance de premier niveau aux centres de contact en matière de services en ligne.
De plus, les SIP devront soutenir l'accueil téléphonique sur le plan national : du 11 au 15 avril, 2 agent(e)s ont été mobilisé(e)s sur le département à ce titre, 3 du 19 avril au 6 mai et 5 du 9 mai au 8 juin (soit 1 mois!).
Tout cela puisque, paraît-il, « les modalités d'organisation qui ont été mises en place l'an dernier et qui ont donné pleinement satisfaction sont reconduites » !
Nous dénonçons avec vigueur cette posture qui consiste à créer des centres d'appels sous-dotés en effectifs, en justifiant pour ce faire la diminution des personnels affectés dans les SIP de proximité, ces derniers étant mobilisés ensuite pour pallier l'absence d'agent(e)s en nombre suffisant dans les centres de contact.
Sans bien entendu bénéficier des primes afférentes d'accueil…
Mais notre DDFiP rétorque sans rire que cette mission assignée aux SIP du département consistera

uniquement à « décrocher le téléphone » et que, par conséquent, les moyens qui leur sont alloués sont largement suffisants…
Un tel mépris envers l'investissement des agent(e)s des SIP, en particulier pendant la campagne d'impôt sur le revenu mais également, dorénavant, quelle que soit la période de l'année, ne peut que révolter.
La même réflexion peut s'appliquer pour nos collègues du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP) qui devront soutenir les SIP du département pour les questions les plus complexes durant cette campagne.
De l'utilité de disposer de tels services experts en tant que de besoin tout en supprimant inexorablement des emplois dans ces mêmes services sous des motifs fallacieux...

Comme chaque année, des permanences (d'une journée seulement...) seront organisées pour renseigner les usagers : la liste des localités concernées est éloquente. En effet, sur 20 communes, 18 possédaient une trésorerie vingt ans auparavant…
Si celles-ci existaient encore, nul besoin de permanences pour accueillir au quotidien des usagers en vue de leur délivrer des renseignements fiscaux de qualité, sans que ces usagers aient l'obligation de prendre un rendez-vous en ligne, de se connecter à un ordinateur pour une visioconférence avec un(e) agent(e) des Finances Publiques ou autres trouvailles technocratiques visant à supprimer des emplois dans notre Administration et à faire fuir l'usager de nos guichets.
Cette mascarade démontre également si besoin était la supercherie du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ».
Rappelons que celui-ci consiste à supprimer des trésoreries pour les remplacer par des buralistes et des « Espaces France Services ».
Pour quels motifs ces « Espaces France Services » sont-ils dans l'incapacité de renseigner efficacement les usagers sur des questions fiscales ?
Quelle est l'utilité de ces « Espaces France Services » lorsque des agent(e)s des Finances Publiques sont contraint(e)s de se déplacer pour rencontrer et conseiller des usagers dans leurs locaux ?

Enfin, la mise en place de la gestion des flux d'accueil des usagers durant la campagne est évoquée puisque la Direction considère, à raison, comme de grande importance de les réguler, du fait de la crise du COVID-19 qui est bien loin d'être terminée, mais également de la sécurité, en particulier celle liée à Vigipirate.
La Direction indique alors qu'à Carcassonne et Narbonne, un(e) auxiliaire sera recruté(e) pour cette tâche pour toute la période.
Or, il nous semble que dans l'Aude, il existe des SIP à Carcassonne et Narbonne mais encore à ce jour à Limoux…
La sécurité des agent(e)s de ce site ne serait-elle pas une préoccupation de la DDFiP de l'Aude ?
Tout porte à le croire d'où l'intervention de l'élu CGT au CTL qui interroge la Direction sur ce point : celle-ci indique qu'en effet, la question est pertinente et que, bien sûr, un(e) auxiliaire sera bien présent(e) à Limoux.
Toutefois, la Direction précise qu'il conviendra que la cheffe de service en fasse la demande en fonction de l'affluence prévisionnelle attendue.
Pour notre part, nous exigeons que la sécurité du SIP de Limoux soit assurée comme à Carcassonne

ou Narbonne et que, par conséquent, un(e) auxiliaire soit recruté(e) dans les meilleurs délais.
Est-il acceptable d'attendre l'intervention de représentant(e)s du personnel lors d'un CTL se tenant le 19 avril pour mettre en place une mesure aussi évidente que celle demandée, sachant de surcroît que la campagne impôt sur le revenu a déjà débuté (depuis le 7 avril) ?
Décidément, cette Direction locale nous surprendra toujours par son amateurisme confondant et sa propension à sans cesse se renouveler en la matière…

Il est près de 17H00 lorsque le sujet suivant doit être abordé, à savoir l'égalité femmes hommes à la DGFiP. Restent par ailleurs celui du parcours « compétences numériques » et les questions diverses.
Les élu(e)s du CTL demandent par conséquent une convocation ultérieure pour évoquer l'ensemble de ces points.
Monsieur Demonet semble renâcler : après tout, ces sujets ne feront pas l'objet d'un vote, ils ont été portés à l'ordre du jour pour simple information. Quant aux questions diverses, posez-les par écrit, on y répondra (quand ?).
Un tel mépris pour les représentant(e)s du personnel élu(e)s laisse pantois quand bien même nous serions habitué(e)s !
Qu'un sujet soit traité pour information ou pour vote, il appartient à la Direction locale de l'exposer en détail et de répondre aux interrogations, critiques, précisions et revendications des élu(e)s du CTL.
Solidaires Finances Publiques a décidé de boycotter la première session faute de temps disponible dédié : le DDFiP n'a pris aucunement en compte notre demande pourtant argumentée et, ce jour, les agent(e)s ont été traité(e)s avec le plus grand dédain en empêchant la discussion et le débat avec leur(s) représentant(e)s.
Cette stratégie d'évitement des représentant(e)s du personnel est sciemment calculée et concerne toutes les instances, CTL, CHSCT ou CDAS.
Finalement, le prochain CTL est avancé au 12 mai et inclura les points qui n'ont pu être abordés.
Cette situation est parfaitement intolérable et appelle à une remise en cause radicale du comportement du DDFiP de l'Aude : Solidaires Finances Publiques exige, une nouvelle fois, que les instances paritaires se déroulent sur une journée entière.

La séance se clôt à 17H00